

**COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JANVIER 2018**

- **Effacement des réseaux aériens de téléphone :** Le conseil municipal approuve le projet d'effacement des réseaux aériens de téléphone sur la partie rue Haute (RD 323) pour l'installation de la fibre optique d'un montant de 15 500.00€ à la charge de la commune.
- **Modification des statuts de la Communauté de Communes :** Le conseil municipal adopte des modifications des statuts de la Communauté de Communes : la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement (aménagement de bassin, entretien et aménagement de cours d'eau, défense contre les inondations, protection et restauration des sites) ainsi que la compétence transports de scolaires concernant l'organisation de transport pour les écoles maternelles et primaires et pour l'IME du Luart, dans la limite de 14 transports par année scolaire vers les salles communautaires du Luart et de Tuffé, le centre culturel de la Laverie et la résidence d'artistes de Prévelles.
- **Adhésion plateforme Département :** Le conseil municipal autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics et accords-cadres (Sarthe marchés publics) du Département pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.
- **Mise en place du CIA :** Le conseil municipal adopte la mise en place du complément indemnitaire pour les agents de la commune à compter du 1^{er} janvier 2018. Il s'agit d'une part variable liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir (missions ponctuelles ou formation). Il est calculé sur la base de l'indemnité de fonctions déjà versée et il est non reconductible d'une année sur l'autre.
- **Vente de la parcelle 2 bis rue des Charmilles :** Le conseil municipal décide de remettre en vente le terrain constructible situé au 2 bis rue des Charmilles d'une surface de 440 m², au prix de 12 000.00€, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.
- **Installation de la fibre optique:** Il est prévu d'élaguer certains arbres afin d'installer la fibre optique dans de bonnes conditions. Axione a demandé que toutes les adresses soient normalisées (un numéro et un nom de rue ou de lieu-dit) dans le but de recenser tous les habitants de la commune et les informer du raccordement et mise en service de la fibre chez eux. Elle sera installée côté bourg de Duneau d'ici la fin de l'année 2018, en ce qui concerne la Caluyère, elle sera installée plus tard avec Connerré. Une réunion publique aura lieu pour connaître les fournisseurs d'accès.